

# MAÎTRISE DU RISQUE DANS LA NÉGOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Responsabilités, assurances  
et prévention.

## Code E901

3 jours

Tarifs : 1280 € HT  
(repas du midi compris)

Dates :

4 au 6 Juin 2008

ou

3 au 5 Décembre 2008



## OBJECTIFS

- Etre capable d'évaluer les risques lors de la négociation et de la rédaction des marchés.
- Acquérir les réflexes préventifs pour prévenir et gérer au mieux les litiges lors des différentes phases d'une opération de construction.

## PERSONNES CONCERNÉES

- Rédacteurs des pièces écrites des contrats
- Négociateurs de marchés.
- Responsables administratifs
- Chefs de projet.
- Directeurs de travaux.

## PÉDAGOGIE

- Cette formation s'appuie à la fois sur des exposés théoriques, sur des études de cas et sur la jurisprudence.

## ANIMATEUR

- Daniel BALZANO, Formateur et Conseil en gestion du risque dans le secteur BTP.

## PROGRAMME

### **Comment préparer, négocier et exécuter un marché de travaux**

- Connaître les règles et les procédures spécifiques aux marchés de travaux, pour acquérir les réflexes préventifs indispensables.
- Maîtriser les différentes étapes d'un marché depuis sa passation jusqu'à la réception et le règlement définitif des travaux.
- Maîtriser les relations entre les différents acteurs d'une opération de construction et leurs responsabilités respectives.

### **Distinction Public / Privé**

- Marchés publics : incidence des règles du nouveau code (décret du 7 janvier 2004).
- Marchés privés : interprétation des clauses de la norme NF P 03 - 001.

### **Comment limiter sa responsabilité, responsabilités couvertes par les assurances**

- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs d'une opération de construction.
- Acquérir les réflexes préventifs indispensables pour limiter ou transférer ses responsabilités et faire valoir ses droits.
- Maîtriser les rapports entre responsabilités et assurances.
- Acquérir une compréhension de l'esprit et de la logique du secteur "assurances" par l'approche réglementaire et jurisprudentielle.
- Garanties en cours de travaux.
- Garanties après réception :
  - parfait achèvement,
  - bon fonctionnement,
  - décennale.
- Maîtriser les contrats d'assurance dans le domaine de l'assurance construction.

### **Comment défendre ses intérêts en cas de contentieux et au cours des expertises**

- Identifier les différents types d'expertises (amicales, en dommage ouvrages, judiciaires).
- Comprendre les stratégies, les tactiques et les attitudes des différents acteurs lors des différentes étapes d'une expertise.
- Etre capable de faire l'analyse et la critique d'un rapport d'expertise.



Tél. : 01 30 85 24 90 / 01 30 85 24 09  
Fax : 01 30 85 24 87